

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D59-2017

Séance du 28 septembre 2017 – Convocation du 19 septembre 2017

Compte rendu affiché le 6 octobre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Michel HU par Michel MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Passeport réussite : modalités de fonctionnement et d'attribution

Lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2010, la Ville a voté la mise en place d'un passeport réussite dans le cadre de la politique éducative et de soutien auprès de la jeunesse.

Ce passeport consiste en l'attribution d'une bourse en faveur de jeunes issus de familles modestes poursuivant des études supérieures.

Cette participation financière varie en fonction des ressources des familles et du lieu d'études du jeune concerné.

Depuis la création de cette aide, une diminution du nombre de bénéficiaires a été constatée (-8 bénéficiaires entre 2010 et 2016) et une augmentation du nombre de refus (+ 3 refus). Ces écarts sont liés essentiellement aux ressources des familles qui sont supérieures au quotient familial plafond de 830€ délibéré en 2010 et qui n'avait pas été réévalué depuis.

Il convient donc de faire évoluer les critères d'attribution afin d'ouvrir ce dispositif au plus grand nombre et de l'adapter à la réalité sociale des familles, en maintenant le budget alloué à l'opération.

À partir de la rentrée scolaire 2017, les changements suivants sont proposés

- Valorisation du quotient familial plafond à 1500€ au lieu de 830€, avec une attribution des bourses par ordre de priorité, en classant les dossiers par quotient familial croissant.
- Modification de la répartition des différents montants des bourses.

	<i>Études dans la Métropole de Lyon</i>	<i>Études en dehors de la Métropole de Lyon</i>
<i>QF < 550 €</i>	<i>600 €</i>	<i>850 €</i>
<i>550 < QF < 1500 €</i>	<i>550 €</i>	<i>750 €</i>

Les autres modalités de fonctionnement du passeport réussite suivantes sont maintenues :

- L'âge, la durée de résidence à Neuville-sur-Saône ainsi que le type d'études des étudiants (études supérieures),
- Le dépôt d'un dossier de candidature,
- L'implication des étudiants dans des actions citoyennes du territoire
 - La définition d'un budget prévisionnel, chaque année civile

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis favorable de la commission Éducation Enfance Jeunesse,
- CONSIDERANT la nécessité d'apporter un soutien à la poursuite des études des jeunes,
- **VALIDE les modifications prévues ci-dessous à l'attribution des passeports réussite :**
 - **Valorisation du quotient familial plafond à 1500€ au lieu de 830€.**
 - **Modification de la répartition des différents montants des bourses**

	Études dans la Métropole de Lyon	Études en dehors de la Métropole de Lyon
QF < 550 €	600 €	850 €
550 < QF < 1500 €	550 €	750 €

- **AUTORISE Madame le Maire à prendre tous les actes afférents à ce dispositif.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 septembre 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 04/10/2017
- Publication ou affichage le 05/10/2017
Valérie GLATARD, Maire.

